

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

07 JUIN 2018

Présents : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G.WILLAIN, E. CHAROUSSET, H. FALGARI, D. FRACH, J. FRACH, G. PASCAL, P. ROUSSOTTE, CH. SERRE.

Absents : S. FOURNIS et I. PERETTI

Lecture du compte rendu de la séance précédente et adoption à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SMEG TRAVAUX DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit entreprendre des travaux de rénovation de l'éclairage public afin de maîtriser ses dépenses et de réduire la pollution lumineuse.

Ce projet est de 57 425.00€ HT soit 68 910.00€ TTC et il est programmé sur 2 ans

- 50% en 2018 soit 29 166.00€ HT et 35 000.00€ TTC
- 50% en 2019 soit 28 259.00€ HT et 33 910.00€ TTC

Dans le cadre du CONTRAT DE RURALITE nous avons une subvention de 50% soit 28 712.50€.

Il serait nécessaire de demander au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard une subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de madame Le Maire

Vu que ces travaux sont nécessaires afin de continuer la démarche d'économie d'énergie, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mme Le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour demander une subvention complémentaire au SMEG.

DEMANDE DE M. BOURDILLON D'ACHAT DE PARTIE DE PARCELLES SUR LA PARCELLE F 490.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met en place un détachement de 3 parcelles sur la parcelle F490 du mas mouton.

Lors du bornage des terrains M. BOURDILLON étant propriétaire mitoyen s'est aperçu que sa construction arrivée en limite de propriété et qu'il devait acquérir environ 90 m2 pour être conforme et il en est de même sur l'accès à son terrain, il faudrait également détacher environ 50m2.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

DECIDE à la majorité des membres présents (Pour 10 Contre 1 Abstention 0) de donner leur accord pour cette vente et autorise Madame Le Maire à entreprendre toutes les démarches.

CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Madame Le maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires pour le rattrapage d'opération d'ordre.

On va inscrire à l'article 6811 chapitre 042 17 000.00€

à l'article 7768 chapitre 042 17 000.00€

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION SERVICE MEDECINE

Madame Le maire expose au Conseil Municipal que le CENTRE DE Gestion du Gard a mis en place depuis le premier janvier 1994 un service de médecine préventive mais devant la pénurie de médecins de prévention sur le plan national se voit dans l'obligation de revoir les demandes de cotisation.

Chaque année on réglait une cotisation forfaitaire basée sur le taux de 0.32% de la masse salariale en février 2018 le Conseil d'Administration du centre de

gestion a décidé à l'unanimité de ne pas réclamer la cotisation forfaitaire et il a alors été demandé un paiement à la visite de 50€.

Le 2 mars 2018 le conseil d'administration a délibéré afin de voter une augmentation tarifaire de 5€ pour le paiement à la visite.

Une nouvelle convention, qui prendra effet au 1^{er} juillet 2018 est établie et c'est cette nouvelle convention que nous devons adopter.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour cette nouvelle convention et autorise Madame le Maire à signer le document.

TOURISME BOUCLES CYCLO-DECOUVERTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de boucles cyclo-découverte intitulé VALLEE DE LA CEZE présenté par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en Conseil Communautaire le 26 mars 2018,

Considérant que le développement de la pratique du vélo constitue une demande forte de la population et représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme sur le territoire,

Considérant que les boucles cyclo-découvertes sont des itinéraires cyclables balisés sur routes « partagées » entre vélos et autos, sélectionnés pour leur faible trafic,

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

D'approuver le projet cyclo-découverte intitulé VALLEE DE LA CEZE, sa réalisation et son entretien sur le territoire de la commune de VERFEUIL par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,
D'accepter la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement du réseau sur la commune.

Autorise madame Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

PRIX DU REPAS DU 13 JUILLET 2018

Madame Le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de fixer le prix du repas du 13 juillet 2018.

Madame le Maire rappelle au conseil que le prix du repas était de 15 euros en 2017 pour les adultes et de 5 euros pour les enfants de 3 ans à 7 ans gratuit pour les enfants scolarisés à VERFEUIL.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le maire DECIDE à l'unanimité des membres présents de laisser les mêmes tarifs de 2017 soit :

Repas adultes 15 euros

Repas enfants 5 euros (3ans à 7ans)

Repas gratuits pour les enfants scolarisés à VERFEUIL

MISE EN PLACE POUR LE REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213 et suivants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223 et suivants

Vu le Code Civil notamment les articles 78 et suivants

Vu la Loi 93-23 du 8 janvier 1993

Vu le Décret n°95-953 du 9 mai 1995 portant règlement national des Pompes Funèbres

Vu la Loi 2008-1350 du 19 décembre 2008

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que la décence dans le cimetière,

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du cimetière figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement intérieur du cimetière communal figurant en annexe,

D'AUTORISER Mme Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Pour les compteurs LINKY il y aura une permanence en mairie pour expliquer sa mise en place qui devrait intervenir en 2020.

Concernant la piste DFCI L26 la participation de la commune annoncée par le SIVOM était de 7000€ la participation demandée par le SIVU est de 14000€ il faut voir d'où vient la différence.

Organisation du feu de la ST JEAN il est décidé de l'organiser le 24 juin vu que la salle est réservée le 23 juin.

Jany FRACH, Hugues FALGARI et Éric CHAROUSSET se proposent pour l'organisation.

Il y a un fil de télécom qui menace de tomber chemins de Boissière à côté du gîte de Monsieur BOUDIER.

Les travaux de réfection du réseau d'eau route de GOUDARGUES sont bien avancés on devrait faire le raccordement mardi.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

